



TIRAGE AU SORT RYOBI

12 Blogueurs DIY et Déco ont relevé le défi Ryobi Votez pour votre projet favori et gagnez des cadeaux ONE+

- L'organisateur du tirage au sort est la société Techtronic Industries France S.A.S (TTI) dont le siège social est situé 35 rue de Guivry au Mesnil Amelot (77990)
- La participation au tirage au sort implique une acceptation sans réserve des termes et conditions de participation décrits ci-après.
- Les participants au tirage au sort acceptent de recevoir des messages mails et des offres promotionnelles de la part de Ryobi et des autres marques du groupe TTI.
- Les tirages au sort désignant les gagnants des d'outils ONE+ pour une valeur de 1000 euros (1^{er} prix) et des 10 packs complets Perceuse-visseuse BRUSHLESS 18 V (R18PDBL-LL52S) seront effectués parmi toutes les personnes s'étant inscrites au tirage entre le 20 août 2017 et le 31 octobre 2017.
- Les gagnants seront tirés au par un représentant de TTI France dans les locaux de la société situés 35 rue de Guivry au Mesnil Amelot 77990. Le tirage au sort sera effectué entre le **01 Novembre 2017 et le 10 Novembre 2017**.
- Le tirage au sort sera considéré comme nuls et non applicable dans l'éventualité où ils contrevenaient à toute législation en vigueur sur le territoire français.
- L'inscription au tirage au sort est réservée aux personnes majeures résidant en France métropolitaine. Les employés du Groupe TTI ne sont pas autorisés participer au tirage au sort.
- Les résultats du tirage au sort seront publiés sur les pages ci-dessous et communiqués par mail aux vainqueurs.
 - www.ryobitools.fr/blogueur
 - www.facebook.com/ryobitoolsfrance
- Les gagnants seront avertis par email le 30 Novembre 2017 au plus tard. Sans manifestation des gagnants dans un délai de 14 jours suivant l'annonce de leur victoire par mail, celle-ci sera considérée comme nulle.
- Les lots mis en jeu se détaillent comme suit :

Le **1^{er}** tiré au sort remportera des outils 18 V ONE+ pour une valeur maximum de 1000 euros qu'il pourra choisir dans le **TARIF GRANDES SURFACES DE BRICOLAGE 2017**. Les prix de références seront les PVI TTC.

Les **10** tirés au sort suivants remporteront chacun un PACK PERCEUSE-VISSEUSE BRUSHLESS 18 V (R18PDBL-LL52S) d'une valeur de 259.99 euros TTC (code produit 5133002871)

- Les participants acceptent les conditions d'utilisation du site internet Ryobi France et ainsi que toutes les instructions qui pourraient être postées ultérieurement sur les pages et sites web dédiés au tirage au sort.

- Les produits mis en jeu sont soumis aux conditions de garanties standards des marques commercialisées par la société TTI France. Les lots sont des produits standards issus de nos gammes commercialisées en France.
- TTI se réserve le droit d'interrompre le tirage au sort à tout moment et sans justification ni compensation.
- TTI se réserve également le droit de modifier les conditions de participation à tout moment. Les participants au tirage au sort seront avertis des changements et pourront annuler leur participation s'ils le souhaitent sur simple demande.
- La décision de TTI sera définitive et applicable à tous les domaines ou activités liés au tirage au sort sans aucune contrepartie.
- Les lots demeureront les propriétés de TTI jusqu'à remise aux gagnants.
- Toute dépense liée à l'acceptation ou l'utilisation des produits sera à la charge des gagnants. Les produits gagnés ne pourront être échangés ou revendus par les gagnants.
- TTI se réserve le droit de remplacer les produits ou composants par des produits de valeurs équivalentes ou supérieures dans l'éventualité où ceux proposés n'étaient plus disponibles au moment de la remise des lots. En cas de refus de la part du gagnant, la victoire serait nulle et la dotation annulée.
- Les lots seront remis selon les conditions citées. Les produits seront compatibles avec le système électrique français 220 Volts et livrés à une adresse en France métropolitaine dans un délai de 3 mois maximum après la validation des gagnants par TTI France.

Si une disposition quelconque des présentes modalités est déterminée illégale, nulle ou, pour quelque raison que ce soit, inexécutable par n'importe quelle loi, règle, gouvernement ou juridiction, elle sera considérée comme dissociée des autres modalités et n'aura pas d'effet sur la validité ou le caractère exécutoire des autres modalités ni sur la validité du concours.